

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 8 AVRIL 2013**

Date de convocation du conseil municipal : 4 avril 2013

**Présents** : MM Jean-François HOUETTE, Patrice LARCHEVÊQUE, Bernard JEANNE, Eric VAGANAY, Benoît DEBOUT, James HOWES, Pascal MORPAIN.

**Absents et excusés** : Mmes Maryline BUZIN, Chrystel BEGOUX, MM Philippe CRESPIN (pouvoir à M Patrice LARCHEVÊQUE), Damien BERTHE de POMMERY.

**Secrétaire de séance** : Eric VAGANAY

Début de la séance à 20h40.

\* \* \*

**1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 18 février 2013**

Le compte rendu du Conseil Municipal du jeudi 18 février 2013 est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

**2. Vote du compte de gestion 2012 Budget Général de la Commune**

Monsieur le Maire présente le compte de gestion communal 2012 du percepteur. Il fait apparaître un excédent de fonctionnement de 147 919,97 € et un déficit d'investissement de 115 292,34 €. Ces résultats sont conformes au compte administratif de la commune. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le compte de gestion à l'unanimité des présents et représentés.

\* \* \*

**3. Vote du compte administratif 2012 - Budget Général de la Commune**

En application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14, Le Conseil Municipal a approuvé, le 8 avril 2013, le compte administratif 2011 de la commune, qui présente un excédent de fonctionnement cumulé à fin 2012 d'un montant de 147 919,97 €. Constatant que le dit compte administratif fait apparaître un déficit cumulé de la section d'investissement, entraînant un besoin de financement s'élevant à 115 292,34 € et considérant les besoins pour l'exercice 2013, décide, sur proposition du maire, de reporter au Budget Primitif 2013, 115 292,34 € au compte 001 investissement de dépenses et d'affecter 147 919,97 € au compte 1068 investissement au Budget Primitif 2013, avec émission d'un titre de recette.

\* \* \*

**4. Vote du Budget primitif de la Commune**

Monsieur le Maire présente le budget Primitif de la commune. Celui-ci s'équilibre en section de Fonctionnement, dépenses et recettes à 390 053 € et en section d'investissement, dépenses et recettes à 458 910 €. Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, le budget primitif de la commune 2013 par 08 voix pour (présents et représentés).

\* \* \*

**5. Délibération concernant les taux d'imposition des taxes directes locales 2013**

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 7 voix pour et une voix contre d'augmenter les taux de contributions directes de 2013, les taux 2013 sont fixés à :

Taxes d'habitations	22,70 %
Taxes foncières sur les propriétés bâties	22,48 %
Taxes foncières sur les propriétés non bâties	38,66 %
CFE	23,18 %

\* \* \*

## **6. Vote du compte de gestion 2012 Budget Service des Eaux**

Monsieur le Maire présente le compte de gestion du Services des Eaux, du percepteur. Il fait apparaître un excédent de fonctionnement de 72 706,33 € et un Excédent en investissement de 7 392,34 €. Ces résultats sont conformes au compte administratif de la commune.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le compte de gestion à l'unanimité des présents.

\* \* \*

## **7. Vote du compte administratif 2012 – Budget Service des Eaux**

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M49, après avoir approuvé, le 8 avril 2013, le compte administratif 2012 du service des eaux, qui présente un excédent d'exploitation cumulé à fin 2012 d'un montant de 72 706,33 €, constatant que ledit compte administratif fait apparaître un solde d'exécution cumulé positif de la section d'investissement s'élevant à 7392,34 €. Considérant les besoins pour l'exercice 2013 décide, sur proposition du Maire, d'affecter au Budget Primitif en reportant en section d'Exploitation (au compte 002 recette) 72 706,33 € et en section d'Investissement (au compte 001 recette) 7392,34 €.

\* \* \*

## **8. Vote du Budget primitif 2013 du Service des Eaux**

Monsieur le Maire présente le budget du service des Eaux. Celui-ci s'équilibre en section de Fonctionnement, dépenses et recettes à 133 706 € et en section d'investissement, dépenses et recettes à 143 618 €. Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, le budget primitif de la commune 2013 par 08 voix pour (présents et représentés).

\* \* \*

## **9. Vote Tarif de l'eau 2013**

Monsieur le Maire propose d'augmenter de 10 % en 2013 par rapport à 2012 le prix du m3 d'eau, soit le m3 1,86 € contre 1,55 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'augmenter en 2013 de 10% le prix du m3 par rapport à 2012, soit 1,86 € le m3.

\* \* \*

## **10. Location du 11 rue de Meaux**

Monsieur le Maire annonce que les travaux de réhabilitation du logement du 11 de la rue de Meaux en bureaux seront achevés fin avril. Il demande l'autorisation de signer une convention de location avec le Syndicat Interdépartementale du Sage de La Nonnette qui a fait une offre pour la location de ces locaux à 1200 € par mois à partir du 1<sup>er</sup> mai 2013.

Après en avoir délibéré les membres du Conseil Municipal autorisent, Monsieur le Maire à signer, à partir du 1<sup>er</sup> mai 2013, une convention de location avec le Syndicat Interdépartementale du Sage de La Nonnette pour 1200 € par mois et une durée de trois ans, renouvelable.

\* \* \*

## **11. Adoption du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Le Conseil Général de l'Oise a décidé le passage au Très Haut Débit. Ce déploiement se déroulera sur 15 ans et sera confié à un syndicat mixte associant le département et les communes ainsi que les EPCI et les acteurs locaux. La participation des communes serait de 370 € par habitation. Le Conseil Général demande aux communes d'adhérer à ce syndicat mixte. Bien qu'étant d'accord sur le principe de la mise en place du Très Haut Débit, le Conseil Municipal a décidé de ne pas donner suite à l'adhésion au syndicat mixte pour le moment d'autant plus que la Communauté de Communes CSO pourrait prendre la compétence sur ce sujet.

## **12. Questions diverses**

### **Changement de la composition des Conseils Communautaires**

Suite au projet de loi modifiant la composition des délégués des Conseils Communautaires avec une représentation plus proportionnelle en fonction du nombre d'habitants, la Communauté de Communes Cœur Sud Oise devrait être amenée à modifier ses statuts afin de maintenir une représentation équitable par communes.

### **Biennale 2013**

Une réunion doit être organisée prochainement pour décider d'organiser ou non une biennale en 2013.

\* \* \*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h20.